



CIRCUIT MONEUSE QUIÉVRAIN



FILS DE MEUNIER

CE CIRCUIT VOUS EMMÈNE SUR LES TRACES D'ANTOINE-JOSEPH MONEUSE, LE CÉLÈBRE CAPITAINE DES CHAUFFEURS DU NORD.

PEU DE D'ACTES DE BRIGANDAGE LUI SONT IMPUTABLES SUR LE TERRITOIRE DE L'ACTUELLE COMMUNE DE QUIÉVRAIN. CETTE BALADE VOUS PROPOSE PLUTÔT DE PARTIR AUX ORIGINES DU PERSONNAGE PAR L'INTERMÉDIAIRE DES MOULINS.

EN EFFET, FILS DE MEUNIER, MONEUSE VÉCUT À UNE ÉPOQUE OÙ LES MOULINS ÉMAILLAIENT NOS PAYSAGE CAMPAGNARDS. LE LONG DU PARCOURS, VOUS TROUVEREZ QUELQUES VESTIGES DE MOULINS MAIS D'AUTRES ONT MALHEUREUSEMENT TOTALEMENT DISPARUS. IL VOUS FAUDRA DONC FERMER LES YEUX ET FAIRE PREUVE D'IMAGINATION.

BONNE PROMENADE ET OUVREZ L'ŒIL... LES BRIGANDS RÔDENT.

Cirkwi

Itinéraires et Guides Touristiques Numériques

POUR PROFITER PLEINEMENT DE L'EXPÉRIENCE, TÉLÉCHARGEZ LA BALADE SUR VOTRE SMARTPHONE VIA L'APPLICATION «CIRKWI» (ANDROID OU IOS)



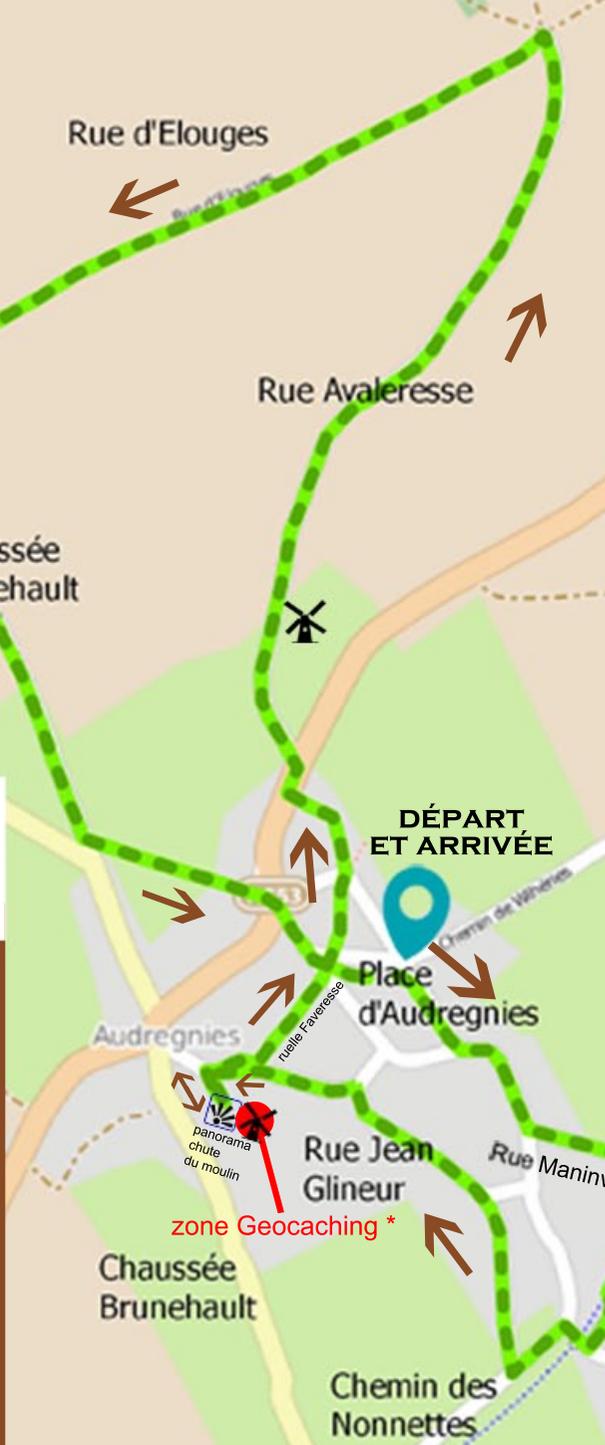
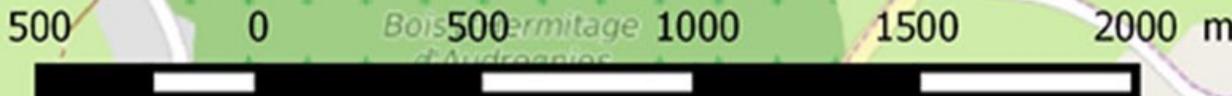
CRÉEZ-VOUS UN COMPTE, TÉLÉCHARGEZ LA BALADE ET CHOISISSEZ «EMBARQUER» (POUR UNE UTILISATION HORS CONNEXION)

ACTIVEZ VOTRE GPS ET VOUS VOILÀ PRÊT(E) POUR LE DÉPART. DU CONTENU MULTIMÉDIA VOUS SERA PROPOSÉ SUR LE PARCOURS.

WWW.PNHP.BE



DISTANCE 6KM



***ZONE GEOCACHING** GC5XBE2 (COORDONNÉES : N 50° 22.928 E 003° 43.145)

DANS CETTE ZONE SE TROUVE L'UNE DES 6 GEOCACHES CONSACRÉES AU BRIGAND ANTOINE-JOSEPH MONEUSE SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL DES HAUTS-PAYS.

TENTEZ DE LA METTRE À JOUR GRÂCE AUX COORDONNÉES GPS CI-DESSUS ET DE L'INDICE SUIVANT : «RACINES DE L'ARBRE DE LA CASCADE». DANS CETTE CACHE SE TROUVE UNE CARTE À JOUER. TROUVEZ À QUELLE VALEUR ELLE CORRESPOND (ROI DE COEUR,...) GRÂCE À L'AIDE QUI SE TROUVE AU VERSO DE LA CARTE.

POUR CHAQUE CACHE, N'OUBLIEZ PAS DE NOTER VOTRE NOM, PRÉNOM ET ADRESSE MAIL SUR LE LOGBOOK ET D'ENVOYER LA VALEUR DE LA CARTE PAR MAIL À GEOMONEUSE@PNHP.BE. VOUS SEREZ PEUT-ÊTRE TIRÉ AU SORT POUR REMPORTEZ UN LOT*.

PLUS D'INFOS SUR LE GEOCACHING, CE CONCOURS ET LES COORDONNÉES DES AUTRES CACHES SUR WWW.PNHP.BE

MERCI DE REPLACER LA CACHE À L'ENDROIT EXACT OÙ VOUS L'AVEZ TROUVÉE ET DE NE RIEN EMPORTEZ (LA CARTE DOIT RESTER SUR PLACE).

* AVANT LE 10 AOÛT 2015 .